

RIC

Régime
d'Investissement
Coopératif

INVESTISSEZ
localement



Unoria
Coopérative

Qu'est ce que le RIC ?

Le RIC, ou le Régime d'Investissement Coopératif, est un régime d'investissement qui permet aux membres et employés d'Unoria Coopérative de pouvoir investir dans leur coopérative tout en réalisant un rendement financier très intéressant. Les souscripteurs achètent des parts privilégiées de la coopérative et la totalité des fonds sera utilisée pour l'expansion de cette coopérative régionale.

 Date limite :
31 décembre
* de chaque année

À qui ça s'adresse ?

- Membres sociétaires *
- Employés d'Unoria Coopérative

* Seules les personnes physiques, membres de la coopérative ou encore une société qui n'est pas une personne morale membre de la coopérative ou encore un particulier détenant au moins 10 % du capital-actions d'une société qui est membre de la coopérative et ses employés pourront acquérir ces parts.

Comment souscrire

En formulant une demande de souscription pour un montant unique à l'aide du présent formulaire ou en nous contactant via courriel ou téléphone qui sont annotés au dos de ce dépliant. La personne responsable du RIC chez Unoria Coopérative vous contactera pour de plus amples informations et détails.

Pour les membres sociétaires, il est possible de souscrire en effectuant des **versements périodiques égaux par prélèvements préautorisés**, en complétant le formulaire ci-joint.

Pour les employés, il est possible de souscrire au RIC en optant pour le mode de **prélèvements directs sur votre paie (page 11)**.

Quel est son rendement ?

Le rendement d'un investissement dans le RIC est calculé en tenant compte du crédit d'impôt qui est obtenu grâce à la déduction fiscale et à l'intérêt (dividende) qui est versé.

Ce rendement variera beaucoup en fonction des facteurs suivants, soit : le taux d'intérêt (dividende), la durée de l'émission et la situation fiscale personnelle des souscripteurs.

Dans le cas d'un membre ou d'un employé ayant un revenu net imposable de 55 000 \$ et qui achète 1 000 \$ de parts privilégiées RIC 2025 qui portent un taux d'intérêt (dividende) de 4,25 %, le rendement annuel moyen sur cinq (5) ans sera de 8,05 % calculé de la façon suivante :

a) réduction d'impôt (non remboursable)	190,00 \$
b) un dividende de 4,25 % pendant cinq ans	212,50 \$
Total :	402,50 \$

L'employé aura donc reçu en déductions fiscales et dividendes 402,50 \$ pour 1 000 \$ investis durant cinq (5) ans ou 80,50 \$ en moyenne par année.

Le rendement annuel moyen est donc : $\frac{80,50 \$}{1\ 000 \$} \times 100 =$ **8,05%**



Autres infos

		REVENU IMPOSABLE				
		40 000 \$	55 000 \$	75 000 \$	110 000 \$	130 000 \$
Contribution	Déduction RIC*	Diminution de l'impôt à payer				
1 000 \$	1 000 \$	140 \$	190 \$	190 \$	240 \$	258 \$
2 000 \$	2 000 \$	280 \$	380 \$	380 \$	480 \$	515 \$
3 000 \$	3 000 \$	420 \$	570 \$	570 \$	720 \$	773 \$

* Basée sur les tables d'impôt de 2025

DATE DE RACHAT

Cinq (5) années complètes après la souscription, et ce, suite à une décision du conseil d'administration de la coopérative en ce sens. (Par exemple, un titre émis le 31 décembre 2025 sera éligible pour rachat le 31 décembre 2030).

DÉDUCTION FISCALE PERMISE

100 % du placement (provincial seulement).

LIMITATION À LA DÉDUCTION FISCALE

Le montant souscrit est limité à 30 % du revenu net du souscripteur tel qu'établi à la ligne 275 de la déclaration de revenus provinciale. Tout excédent du 30 % peut-être reporté sur les cinq prochaines années.

INTÉRÊT ANNUEL (dividende)

Selon la décision du conseil d'administration de la coopérative.

MODES DE PAIEMENT

- Comptant
- Avec le produit du rachat des séries précédentes
- Par déduction sur le salaire (employés)
- Avec des fonds provenant d'un REER autogéré admissible
- À l'aide du paiement des ristournes (selon décision du conseil d'administration)

 Rendement annuel moyen
7,80% à 8,80%

Investissez dans **Votre AVENIR**
ET dans votre **Coopérative LOCALE**



Comment adhérer au RIC?

La campagne RIC (Régime d'investissement coopératif) UNORIA COOPÉRATIVE est de retour cette année et le temps est venu, pour ceux désirant participer au programme RIC 2025, de compléter le formulaire de cotisation.

De plus, le conseil d'administration a approuvé, le rachat de la série RIC 2020. Ce rachat peut servir à la souscription de la série 2025.

Le taux d'intérêt voté par le conseil d'administration est de 4,25 % pour le RIC 2025.

Voici les actions à prendre d'ici le 31 décembre 2025 pour cotiser au RIC :

01

Signer au préalable le formulaire de consentement pour utilisation des renseignements personnels (**pages 7-8**);

02

Si vous désirez investir dans le RIC 2025 (pour avoir votre déduction sur votre déclaration fiscale pour l'année 2025), indiquez, dans le formulaire RIC, le montant dans le mode de paiement désiré* (vous avez le choix entre PPA sur la paie, comptant ou rachat/achat);

03

Si vous détenez un RIC 2020, veuillez indiquer dans le formulaire RIC si vous désirez obtenir le remboursement ou le réinvestir dans le RIC 2025 (**page 9**);

04

Si vous désirez investir dans le RIC 2025 ou le RIC 2026 directement sur votre paie, veuillez compléter le formulaire « souscription RIC sur la paie 2025-2026 » (**page 11**).

*Si vous avez effectué des prélèvements sur votre paie au courant de l'année 2025 pour le RIC 2025, le montant est indiqué sur vos relevés de paie

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2025 pour nous faire parvenir vos intentions d'investissement à l'adresse : ric@unoria.coop

Vous avez des questions?
Téléphone : 418 736-4363 poste 1103
Courriel : ric@unoria.coop



Formulaire de consentement pour l'utilisation de renseignements personnels

UNORIA COOPÉRATIVE, vous informe qu'elle souhaite collecter, utiliser et divulguer certains renseignements personnels vous concernant. Nous nous engageons à respecter la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (également connue comme la Loi 25) et les lois applicables sur la protection des données en vigueur au Québec. Veuillez lire attentivement les informations ci-dessous avant de donner votre consentement.

Objectif de la collecte et de l'utilisation des renseignements personnels :

UNORIA et/ou ses filiales et ses représentants collectent, utilisent et peuvent divulguer à des tiers vos renseignements personnels aux fins suivantes : l'ouverture d'un compte client, l'analyse du dossier de crédit, l'ouverture d'une ligne de crédit, l'adhésion à titre de membre de la coopérative, la participation au régime collectif de placements de la coopérative, la vérification des antécédents judiciaires, lorsque requis.

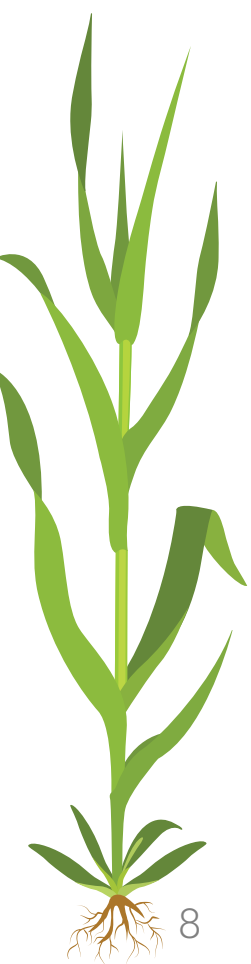
Les modes de collecte de renseignements sont les formulaires d'ouverture de compte ou d'adhésion, les demandes de renseignements (incluant les demandes verbales, par courriel ou par la poste).

Les renseignements personnels peuvent être divulgués à des tiers aux fins d'évaluation de votre dossier de crédit ou de participation au régime collectif de placements de la coopérative. Les tiers à qui peuvent être divulgués vos renseignements personnels sont les institutions financières, les fournisseurs, les firmes spécialisées en renseignements personnels ou en évaluations de crédit, ainsi que toute autre partie reliée à l'objet de votre demande. Il est possible que les renseignements communiqués à ces tiers le soient à l'extérieur du Québec.

Renseignements personnels recueillis :

Les types de renseignements personnels que nous pouvons recueillir comprennent : Votre nom, adresse postale, téléphone, adresse électronique, NAS (numéro d'assurance sociale), date de naissance, informations bancaires et cautionnement.





Consentement volontaire :

Votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels est donné de manière volontaire, et vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment.

Droit de retrait du consentement :

Vous avez le droit de retirer votre consentement en tout temps. Pour ce faire, veuillez nous contacter vieprivée@unoria.coop. Le retrait de votre consentement n'affectera pas la légalité de toute collecte, utilisation ou divulgation effectuées avant son retrait.

Accès et correction :

Vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et de demander des corrections si nécessaire. Pour exercer ce droit, veuillez nous contacter à vieprivée@unoria.coop.

Sécurité des renseignements personnels :

Nous prenons des mesures de sécurité appropriées pour protéger vos renseignements personnels contre tout accès non autorisé ou utilisation abusive.

Durée de conservation :

Vos renseignements personnels seront conservés aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les fins pour lesquelles ils ont été collectés, sauf si une période de conservation plus longue est exigée par la loi. J'accepte que mes renseignements personnels soient collectés, utilisés et divulgués conformément aux termes ci-dessus.

Nom lettres moulées : _____

Signature : _____

Date : _____

DATE LIMITE : 31 décembre de chaque année

1) Parts privilégiées catégorie R. série 2025

Je désire, par la présente, souscrire aux parts privilégiées du
RIC - Régime d'Investissement Coopératif d'Unoria Coopérative :

☐

\$

MONTANT ANNUEL, prélèvements préautorisés mensuels prélevés au courant de l'année 2026 (ou aux deux semaines pour les employés). Taux d'intérêt applicable de 3 %

☐

\$

COMPTANT, chèque libellé à l'ordre de : Unoria Coopérative.

☐

\$

RACHAT/ACHAT de la série 2020. Remplir la partie 2 ci-dessous.

☐

\$

TOTAL

☐

Je désire que le montant investi en 2025 soit un RIC-REER

2) Rachat parts privilégiées série 2020

Pour ceux détenant un RIC série 2020. Par les présentes, je demande à Unoria Coopérative :

☐

de rembourser les parts suivantes, suite à la décision du conseil d'administration :

Série 2020

Valeur :

☐

de payer ma souscription du RIC de cette année à même le produit du rachat des parts suivantes

Série 2020

Valeur :

Dans le cas où les titres RIC concernés par ce rachat ont été déposés dans un REER autogéré, le remboursement sera adressé à l'attention du courtier ou du fiduciaire qui est détenteur de ces parts.

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

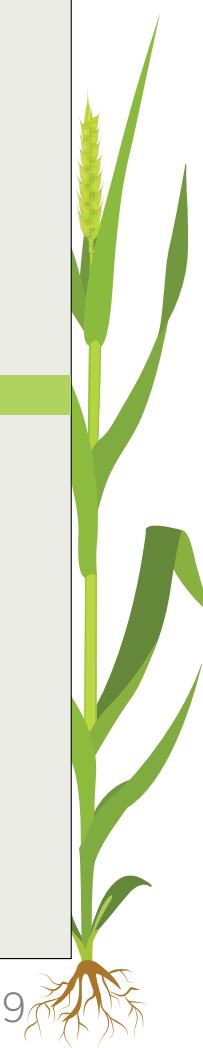
Nom : _____

Adresse : _____

NAS : _____ No. Employé/sociétaire _____

Téléphone : _____ Date : _____

Signature : _____





RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF (RIC)

SOUSCRIPTION SUR LE SALAIRE POUR LES EMPLOYÉS

Il est possible pour les employés, d'acheter les parts privilégiées RIC par le mode de déduction sur le salairede deux façons:

- 1)



26 prélèvements égaux sur l'année 2026 pour l'achat de RIC 2025 avec un intérêt de 3 % annuel
- 2)



26 prélèvements égaux sur l'année 2026 pour l'achat de RIC 2026 sans intérêt

L'achat de RIC 2024 donne droit à la déduction fiscale provinciale de 100 % dans la déclaration d'impôt de 2025 alors que l'achat de RIC 2026 donne droit à la déduction fiscale dans la déclaration d'impôt de 2026.

1) FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION RIC 2025

Je m'engage à acheter, par l'intermédiaire de mon employeur, le montant ci-dessous de parts privilégiées admissibles au Régime d'investissement coopératif RIC 2025. J'autorise mon employeur à effectuer sur mon salaire des retenues régulières en paiement de la valeur nominale des parts privilégiées RIC 2025 et de l'intérêt qui sera calculéà compter du 1^{er} janvier 2026 sur le solde décroissant. Le taux d'intérêt sera de 3 % pour l'année 2026.

Ayant bénéficié de la déduction fiscale du RIC 2025, je m'engage à rembourser la coopérative si je devais quitter mon emploi avant d'en avoir acquitté le solde et j'autorise mon employeur à déduire les montants qui seraient dus à même mes derniers paiements de salaire avant mon départ.

Je comprends que le montant des intérêts à payer, par cette formule d'achat, est déductible d'impôt aux niveaux provincial et fédéral et que mon employeur me produira un relevé à cet effet.

Montant souscrit

\$ X 1,03 / période de paie

=

\$

Nom

Code postal

Adresse

Date

Téléphone

Signature

2) FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION RIC 2026

Je m'engage à acheter, par l'intermédiaire de mon employeur, le montant ci-dessous de parts privilégiées admissibles au Régime d'investissement coopératif RIC 2025. J'autorise mon employeur à effectuer sur mon salaire des retenues régulières en paiement de la valeur nominale des parts privilégiées RIC 2025. Advenant mon départ au cours de l'année 2026, je pourrai soit investir les sommes cumulées au jour de mon départ dans un RIC ou soit recevoir un remboursement pour la valeur des sommes cumulées.

Montant souscrit

\$ / période de paie

=

\$ (26 paies)

Nom

Code postal

Adresse

Date

Téléphone

Signature



Vous avez des QUESTIONS ?

SITE INTERNET

www.unoria.coop

TÉLÉPHONE

418.736.4363 poste 1103

COURRIEL

ric@unoria.coop